
**Tracteurs agricoles à roues — Équipement
monté à l'avant —**

Partie 2:
Dispositif de liaison des équipements fixes

*Agricultural wheeled tractors — Front-mounted equipment —
Part 2: Stationary equipment connection*
(standards.iteh.ai)

[ISO 8759-2:1998](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/23786143-5cf6-42e4-8d32-ce157250cede/iso-8759-2-1998)

[https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/23786143-5cf6-42e4-8d32-
ce157250cede/iso-8759-2-1998](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/23786143-5cf6-42e4-8d32-ce157250cede/iso-8759-2-1998)



Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 8759-2 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 23, *Tracteurs et matériels agricoles et forestiers*, sous-comité SC 4, *Tracteurs*.

Cette deuxième édition de l'ISO 8759-2 est un complément à l'ISO 8759-1:1998 qui elle-même constitue une révision technique de l'ISO 8759-1:1985 et de l'ISO 8759-2:1985.

L'ISO 8759 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Tracteurs agricoles à roues — Équipement monté à l'avant*.

- *Partie 1: Prise de force et attelage trois points*
- *Partie 2: Dispositif de liaison des équipements fixes*

© ISO 1998

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

Organisation internationale de normalisation

Case postale 56 • CH-1211 Genève 20 • Suisse

Internet central@iso.ch

X.400 c=ch; a=400net; p=iso; o=isocs; s=central

Imprimé en Suisse

Tracteurs agricoles à roues — Équipement monté à l'avant —

Partie 2: Dispositif de liaison des équipements fixes

1 Domaine d'application

La présente partie de l'ISO 8759 prescrit les dimensions et fixe les exigences relatives aux dispositifs de liaison des équipements fixes montés à l'avant des tracteurs agricoles à roues dotés d'une prise de force à l'avant mais dépourvus d'attelage trois points à l'avant.

Elle est applicable aux tracteurs des catégories définies dans l'ISO 730-1.

NOTE — L'ISO 8759-1 fixe les prescriptions relatives à la prise de force et à l'attelage trois points montés à l'avant.

2 Références normatives

Les normes suivantes contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui en est faite, constituent des dispositions valables pour la présente partie de l'ISO 8759. Au moment de la publication, les éditions indiquées étaient en vigueur. Toute norme est sujette à révision et les parties prenantes des accords fondés sur la présente partie de l'ISO 8759 sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des normes indiquées ci-après. Les membres de la CEI et de l'ISO possèdent le registre des Normes internationales en vigueur à un moment donné.

ISO 730-1:1994, *Tracteurs agricoles à roues — Attelage trois points monté à l'arrière — Partie 1 : Catégories 1, 2, 3 et 4.*

ISO 8759-1:1998, *Tracteurs agricoles à roues — Équipement monté à l'avant — Partie 1: Prise de force et attelage trois points.*

3 Définitions

Pour les besoins de la présente partie de l'ISO 8759, les définitions suivantes s'appliquent, ainsi que les définitions données dans l'ISO 730-1 et dans l'ISO 8759-1.

3.1 équipement fixe

équipement commandé par la prise de force d'un tracteur agricole à l'arrêt

EXEMPLES — Aérateur d'étang, élévateur de grains, pompe ou générateur d'irrigation.

3.2 dispositif de liaison des équipements fixes

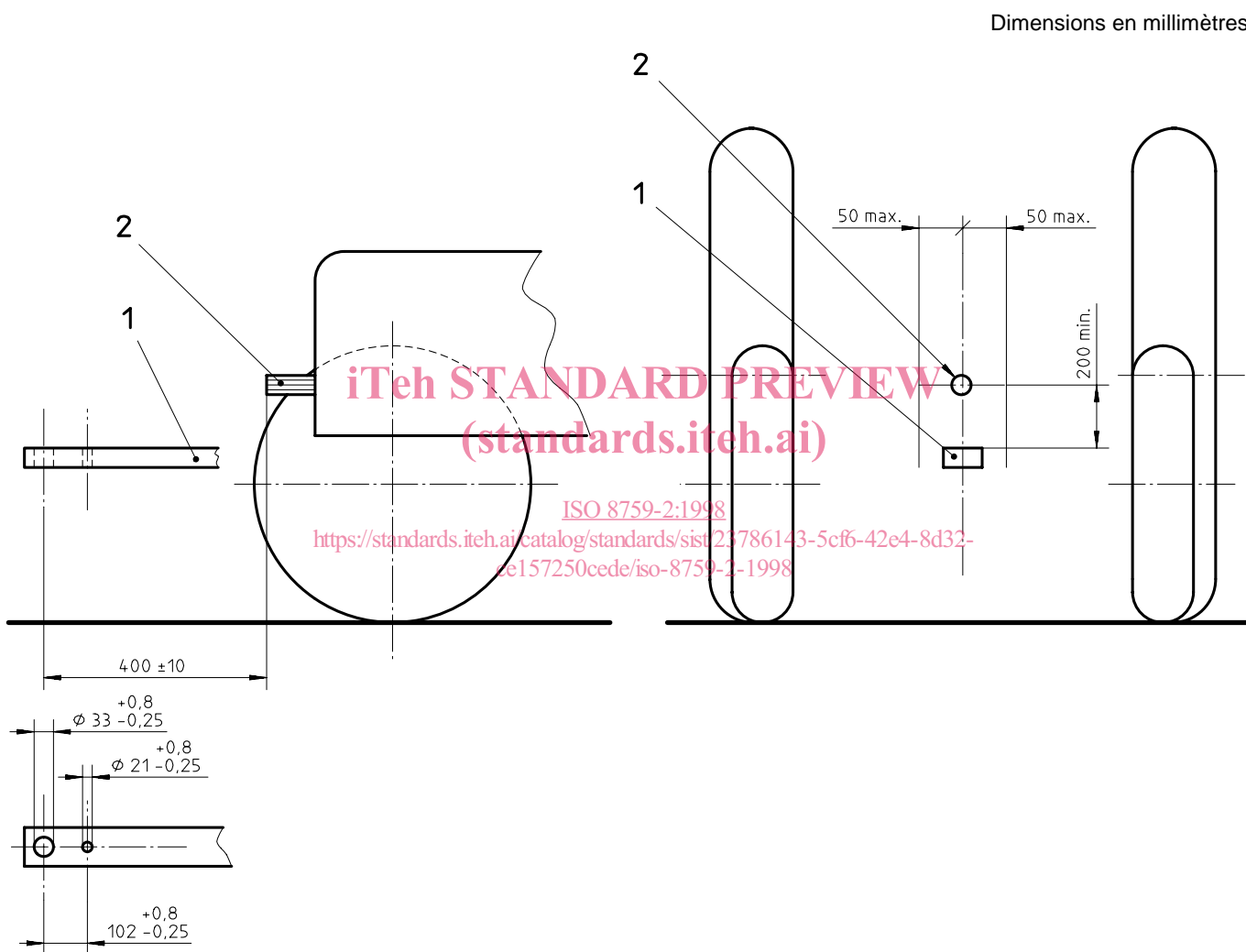
élément du tracteur qui assure la principale liaison rigide entre l'avant du tracteur et un équipement fixe, uniquement destiné à assurer une liaison mécanique avec les équipements fixes ainsi que le déplacement occasionnel de ces équipements à leur position, mais pas conçu comme un moyen fondamental de traction ou de poussée de lourdes charges lors d'activités agricoles mobiles

4 Exigences

Tous les tracteurs dotés d'une prise de force montée à l'avant mais dépourvus d'attelage trois points à l'avant, doivent pouvoir être munis d'un dispositif de liaison des équipements fixes.

Le dispositif de liaison des équipements fixes doit être situé dans le plan médian longitudinal du tracteur et être conforme aux dimensions prescrites à la figure 1.

Le dispositif de liaison des équipements fixes doit être conçu de telle sorte qu'il puisse être enlevé, basculé ou placé en position de stockage lorsqu'il n'est pas utilisé. Dans la position de stockage, le dispositif de liaison des équipements fixes ou son montage ne doivent pas dépasser de plus de 100 mm en avant de l'extrémité de l'arbre de prise de force.



Légende

- 1 Dispositif de liaison des équipements fixes
- 2 Prise de force

Figure 1

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 8759-2:1998

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/23786143-5cf6-42e4-8d32-ce157250cede/iso-8759-2-1998>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 8759-2:1998

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/23786143-5cf6-42e4-8d32-ce157250cede/iso-8759-2-1998>

ICS 65.060.10

Descripteurs: machine agricole, tracteur agricole, prise de mouvement, accouplement, raccordement, spécification, dimension.

Prix basé sur 2 pages
